



C'est la rentrée

Dossier parascolaire et interview
du Directeur de l'EFAJE

Page 6

Urbanisme

Le secteur à bâtir Ferrajoz-Millière
passé à la loupe

Page 10

Le coin des Montains

Des nouvelles de vos sociétés et
associations locales

Page 14



L'ÉDUCATION CHEMINE PARTOUT DANS LA CITÉ

Aujourd'hui, il semble qu'il soit difficile de se penser comme membre actif de la communauté : la priorité est devenue l'intimité de la famille et des amis alors que les enjeux communs sont immenses. Alors comment se relier au territoire ? Dans ce processus de réappropriation politique, quel rôle joue l'éducation comprise au sens large et destinée à l'ensemble de la population ?

De fait, quelle que soit la filière de formation, tout un chacun suit ou a suivi un parcours ancré dans le paradigme de la modernité à l'origine de la civilisation thermo-industrielle. Une telle formation s'effectue au détriment d'autres dimensions comme les dimensions symbolique, émotionnelle et sensorielle de l'expérience humaine. Or, si la pensée rationnelle demeure fondamentale, pour mieux appréhender l'avenir, il faut faire place également à l'intuition, aux récits symboliques, au travail sur les mythes ou les émotions par exemple.

Dans cette perspective-là, il nous semble nécessaire de penser l'éducation au-delà des sphères de l'école ou de la famille. Afin de mieux résonner avec son environnement, il faudrait penser notre territoire communal comme un territoire apprenant et le faire vivre comme tel par les jeunes ainsi que par l'ensemble de la population : une éducation buissonnière en somme. Les tiers-lieux éducatifs comme les Fablab doivent par exemple être encouragés. Dans la société de connaissances qui est la nôtre, il est important de multiplier les occasions d'appropriation du savoir dans les temps scolaire mais aussi extra-scolaire, associatif, de loisirs ou de connaissance du monde du travail.

Pour ce faire, les démarches éducatives se doivent d'être ouvertes sur leur environnement et leur territoire afin de favoriser la contextualisation des savoirs et de redonner du sens aux apprentissages. Ainsi, tant le chemin vers l'école que les relations tissées par les habitants au sein du quartier ou entre voisins ou encore les évènements communautaires – tout cela

participe à des formes d'apprentissages. Dans tous les cas, développer une culture de l'expérience dans laquelle s'épanouit l'interaction entre les individus, leur histoire et leur milieu nous semble fondamental.

Par conséquent, nous pensons que partir des apprentissages plutôt que de l'enseignement a pour conséquence de distribuer la responsabilité éducative à l'ensemble du territoire : nous devenons ainsi un territoire apprenant ou un réseau apprenant qui favorise l'apprentissage in situ et in vivo, dans et hors les murs des institutions, où l'on associe différents acteurs de l'espace territorial. C'est ce chemin que nous proposons d'emprunter pour éduquer à une citoyenneté universelle : une telle perspective systémique est portée par vos autorités qui s'évertuent à mettre en lien les différents acteurs communaux (écoles, services communaux, entreprises, sociétés locales, ...). Ainsi, l'animation multidimensionnelle des différents espaces publics montains – à travers des clins d'œil artistiques et poétiques, historiques ou via diverses manifestations – égrainera le futur de notre Commune afin que celle-ci se vive véritablement comme un territoire apprenant.



Philippe Somsy,
municipal Éducation, culture
et environnement

À la Une : Le Mottier G, composé de 99 éléments modulaires, a pris place dans la cour (derrière la piscine) durant l'été. Ce bel édifice vêtu de bois permet aux élèves de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles durant les travaux de transformation du Mottier B (p. 9).

EN BREF

Défi Cyclomania

Jusqu'au 30 septembre 2022, la Commune du Mont-sur-Lausanne participe conjointement avec Épalinges au défi Cyclomania, une action de promotion du vélo en milieu urbain, lancée par Pro Vélo Suisse. Tout le monde peut y participer ! Enfourchez votre vélo, engrangez des points et gagnez de superbes prix :



Prix d'étape

- 15 points: 20% sur le kiosque en ligne de Pro Vélo
- 30 points: 20% à l'épicerie AromaVrac Lausanne
- 45 points: bon de 100.- sur la main-d'œuvre lors d'un service vélo chez Green Bike à Cugy

Premier prix tiré au sort

Diverses prestations au centre médico-sportif MotionLab: deux épreuves d'effort, deux séances duo de cryothérapie et une séance de bike Fitting d'une valeur totale de CHF 1'100.-.

Comment participer ?

Télécharger l'application mobile, s'inscrire au « Défi cycliste Épalinges & Le Mont-sur-Lausanne » et enregistrer ses trajets à vélo et à pied. Plus d'infos sur cyclomania.ch ou notre arbre à liens.

Changement climatique : conférence de M. Rebetez



La climatologue et professeure d'université Martine Rebetez sera présente le **jeudi 6 octobre, à 20h, à la Grande salle du Petit-Mont**, pour donner une conférence sur le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Cette conférence organisée par la Municipalité, à l'initiative du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, traitera notamment des conséquences du changement climatique et des solutions concrètes pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

La rencontre sera suivie par un verre de l'amitié offert par les Autorités communales. Nous nous réjouissons de vous y retrouver !

Des sportifs montains au top

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne tient à féliciter la judokate Binta Ndiaye qui a une nouvelle fois démontré tout son potentiel en décrochant le 10 août la médaille de bronze (-52 kg) lors des Mondiaux junior à Guayaquil (Équateur).



À 17 ans, il s'agit déjà de la deuxième distinction mondiale pour la lauréate de notre Prix du mérite 2021. La Montaine avait également été broncée lors des championnats du monde 2021.

Nous félicitons également le jeune montain Tommaso Gabellieri (2010) qui a remporté, lors des championnats suisses espoirs de natation à Tenero (Tessin), la médaille d'argent dans sa catégorie.

La nuit est belle !

Après le *Projet Perséides*, le Mont-sur-Lausanne éteindra à nouveau une partie de son éclairage public le temps d'une nuit étoilée. Du 23 au 24 septembre, notre Commune participera à « La nuit est belle ! », une action visant à sensibiliser la population aux impacts de la pollution lumineuse.

Pour des raisons techniques et de sécurité routière, la totalité de l'éclairage public sur le territoire communal ne peut pas être éteinte. La Municipalité et le Service des travaux et infrastructure ont néanmoins sélectionné plusieurs secteurs, notamment dans les quartiers du Petit-Mont, du Grand-Mont, de Rionzi (sud) et de Champs-Meunier (sud), qui participeront à cette opération.

**UN SEUL LIEN
POUR TOUT !**

Pour vous faciliter la vie, tous nos contenus numériques et la version pdf de ce numéro sont accessibles via ce lien unique :



www.linktr.ee/montjournal

REFLETS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Cette séance du 27 juin 2022 était présidée pour la dernière fois par M. Jean-Marie Urfer du Mont citoyen, qui clôturait également ainsi une année législative.

Le Conseil communal a élu et assermenté sa nouvelle huissière, Mme Sandrine Krattinger, qui remplacera dès le 1^{er} juillet 2022 Mme Josefa Paillette désireuse de prendre du temps pour ses nouvelles occupations. Le président a chaleureusement remercié Mme Paillette pour son engagement et tout le travail accompli durant ces quatre années au service du Conseil communal.

Plusieurs démissions sont arrivées au Bureau du Conseil concernant les commissions de surveillance et thématique. Pour la COGEST, M. Robert Irrausch du SEL-MC et M. Richard Nicole de l'UDC sont remplacés par Mme Natalie Betscha du SEL-MC et M. Michel Chardonnes de l'UDC; pour la COFIN, M. Olivier Maggioni du SEL-MC est remplacé par M. Jean-Marie Urfer; et pour la CCRI, Mme Yolanda Müller Chabloz est remplacée par M. Robert Irrausch.

Pas moins de cinq préavis étaient à l'ordre du jour de cette ultime séance avant les

vacances d'été dont le rapport 2021 de la Municipalité sur la gestion communale.

Rapport de gestion 2021

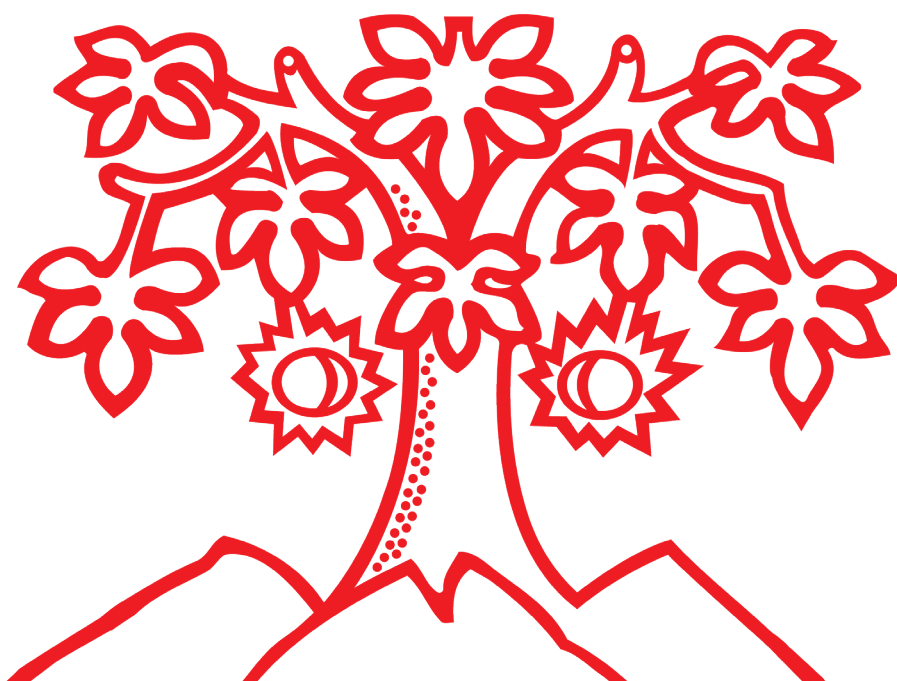
En préambule des discussions de fond, une partie de l'assemblée a fait savoir qu'elle était stupéfaite et indignée par les démissions avec effet immédiat de deux membres de la COGEST et les raisons invoquées. Des discussions très animées s'en sont suivies. Puis cela a été au tour du programme de législature de susciter des questionnements, notamment concernant la demande de la Commission de gestion d'avoir une meilleure visibilité sur ce qu'aimerait accomplir la Municipalité durant cette législature, ceci au moyen d'une liste d'objectifs concrets. La Municipalité a rappelé que le programme de législature a été pensé dans les mois qui ont immédiatement suivi le début de la législature, et qu'il est impossible de décliner en actions et en projets précis ce qu'il va se passer dans les cinq ans, mais elle ne manquera de revenir à mi-législature avec un premier bilan de ce qu'elle aura pu développer jusque-là. Puis d'autres demandes à la Municipalité sont intervenues, allant de la cybersécurité à la promotion économique, en passant par la consommation d'eau et

l'utilisation de véhicules électriques. À la demande d'un démissionnaire de la COGEST, le vote de ce préavis s'est fait à bulletins secrets. Le Conseil communal a accepté le rapport de Gestion 2021 à une courte majorité.

Comptes 2021

Le deuxième point important de cette fin d'année législative est l'approbation des Comptes 2021. Une demande d'amendement faisant suite à une incompréhension émanant de la majorité de la Commission des finances concernait le fait de ne pas déduire un montant conséquent avancé par la Municipalité de CHF 2'000'000.- lié au décompte définitif 2021 sur la cohésion sociale, changeant ainsi l'interprétation d'un excédent de CHF 6'420'397.21 au lieu de CHF 4'420'397.21, qui est, toujours selon la majorité de la COFIN, le résultat réel de l'exercice comptable pour l'année 2021. La Municipalité a tout de même précisé que ce décompte arrive toujours l'année suivante de celle concernée, de fait sa comptabilisation est normalement décalée, soit sur 2022 pour 2021, et ceci comme cela se fait depuis 15 ans. A la demande d'un membre de la COFIN, le vote de cet amendement s'est également fait à bulletins secrets et a été accepté à la majorité. Ensuite, diverses questions ont été posées concernant, entre autres, les amortissements des préavis approuvés par le Conseil communal, les intérêts négatifs sur les liquidités, les taxes forfaitaires pour les sacs poubelles et l'épuration des eaux usées. Enfin, les comptes 2021 tels qu'amendés ont été approuvés par le Conseil communal à l'unanimité.

Les trois préavis suivants, approuvés à une large majorité, demandaient au Conseil communal d'accepter des formalités liées à la levée des oppositions concernant la mise à l'enquête des décisions d'allègement prévues dans le cadre de l'assainissement du bruit des routes



cantonales et communales ; à l'adoption du règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale ; et à la révision du règlement du Conseil communal.

Puis, **M. Arnaud Burkhalter** et consorts du Mont citoyen ont déposé un postulat « Fonds citoyen » qui demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de créer un fonds qui serait une aide financière accordée à des associations ou à des citoyen·ne·s de la commune désireux de réaliser des projets innovants pour l'intérêt général des habitant·e·s du Mont-sur-Lausanne. Le but de ce fonds étant également de toucher d'autres personnes qui pourraient surprendre la Commune avec des idées ou projets originaux, et cela en dehors de ce qui se fait dans les associations et sociétés locales existantes. Il s'agirait de demandes individuelles venant de personnes qui n'ont peut-être pas l'habitude de frapper aux portes ou qui ne savent pas comment faire pour monter un projet de demande de soutien à la Commune. Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la majorité.

Election du bureau du Conseil pour l'année 2022-2023

Président : **M. Barry Lopez** (AM) ; 1^{ère} vice-présidente : **Mme Ariane Annen**

Devaud (AM) ; 2^{ème} vice-président : **M. Olivier Maggioni** (SEL-MC), scrutateur-riche : **M. Yann Muller** (AM) et **Mme Antoinette Emery** (SEL-MC) ; scrutateurs suppléants : **M. Aydin Durmaz** (SEL-MC) et **M. Nicolas Dupuis** (UDC).

Arrivé en fin de séance, **M. Jean-Marie Urfer** du Mont citoyen, président sortant, remercie les membres du Conseil communal pour la qualité des débats, même si parfois ces derniers furent durs et longs. Il remercie également le Bureau et la secrétaire pour leur efficacité et implication. Il a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec eux. Il termine son discours en citant un titre de Jean Villars Gilles « Les Noms de chez nous » parlant des noms vaudois, et espère que la Commune, en mettant en place les conditions-cadres pour un accueil des futurs très nombreux habitant·e·s qui rejoindront le Mont-sur-Lausanne, poursuive sur la voie de l'intégration. De fait, il se réjouit que les règlements que le Conseil communal sera amené à voter lors de la prochaine présidence soient signés par un Lopez !

Pour conclure, **M. Barry Lopez** de l'Alliance montaine, président entrant, remercie le président sortant d'avoir laissé une trace pour l'histoire future des présidences du Conseil communal en simplifiant la procédure de mise en place

des commissions. Il se réjouit de relever le défi de cette nouvelle année de présidence. Engagé en politique depuis l'âge de 18 ans, présider le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne est pour lui un honneur. Issu d'une famille non politisée, d'une mère immigrée et d'un père clandestin, **M. Lopez** relève que c'est une preuve qu'en Suisse, tout est possible !

Tous les détails de cette séance ainsi que les discours sont disponibles sur le site internet communal.

Alexandra Magnenet
Conseil communal

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public. Elles ont lieu à la salle du Conseil communal dans le bâtiment de Crétalaison.

Prochaines séances (dès 20h15) :
10 octobre, 7 novembre,
12 décembre.

conseil@lemontsurlausanne.ch

Pour accéder aux PV et ordres du jour du Conseil communal



www.linktr.ee/montjournal

Le Service d'aide à la famille recherche une trésorière ou un trésorier

Le Service d'aide à la famille des communes du Mont, Cugy, Froideville, Morrens et Bretigny est à la recherche d'une trésorière suite à la démission de la titulaire après plus de dix années de bons et loyaux services.

Cette association a pour objectif de venir en aide et de soutenir toutes les personnes qui en éprouvent le besoin, principalement pour des déplacements chez les médecins, les hôpitaux et les cliniques, ou à tout autre endroit où elles doivent se rendre.

Ce travail d'une ampleur d'environ 100 h/année consiste en :

- La tenue de la comptabilité jusqu'au bouclage ;
- La facturation ;
- Le paiement des frais des bénévoles ;
- L'établissement des statistiques ;
- Le contact avec les associations ;
- L'envoi d'un tout ménage annuel aux habitants des communes concernées ;
- Et la participation aux deux séances de comité annuelles ainsi qu'à l'assemblée générale.

Au vu de l'engagement demandé, ce travail sera rétribué sur la base d'un forfait annuel de CHF 3'000.-.

Vous êtes intéressé·e ? Prenez contact avec Christiane Fardel au 079 691 13 21 ou christianecfa@citycable.ch.



Le Mont · Cugy · Froideville · Morrens · Bretigny

ACCUEIL PARASCOLAIRE AU MONT-SUR-LAUSANNE

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Progression démographique, changements sociétaux, augmentation du taux d'activité des femmes : chaque année, les familles sont de plus en plus nombreuses à faire appel à l'accueil parascolaire. Un défi de taille pour les communes qui tentent de répondre au mieux à la demande. Qu'en est-il au Mont-sur-Lausanne ?

En septembre 2009, la population vaudoise plébiscitait l'inscription dans la constitution cantonale de l'école à journée continue, soit l'organisation par les communes d'un accueil parascolaire pour les enfants de 4 à 12 ans à midi, avant et après l'école. Au Mont-sur-Lausanne, depuis l'ouverture de la première Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) en 2014, le nombre de places disponibles a considérablement augmenté (voir le graphique en p. 7 et l'interview d'Olivier Simon, Directeur de l'EFAJE, en p. 8).

Cependant, satisfaire toutes les demandes à un instant « T » reste un défi. Ouvrir de nouvelles structures, trouver du personnel qualifié, voter des budgets : toutes ces données demandent des arbitrages au sein d'une commune qui doit composer avec de nombreux autres paramètres et enjeux.

En 2022, le budget de la Commune du Mont-sur-Lausanne, uniquement pour l'accueil parascolaire en UAPE, s'élève à 1,45 millions de francs. Un investissement important et légitime pour répondre aux besoins des familles. Mais chaque année, malgré la hausse de l'offre, des parents ne pouvant pas obtenir les jours d'accueil désirés font entendre leur mécontentement.

Afin de réaliser un état des lieux de la situation, le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) a effectué, en février 2022, un sondage sur l'accueil parascolaire auprès des familles du Mont. Celui-ci



Une nouvelle UAPE de 48 places a ouvert ses portes à la rentrée 2022, sur le site de Crétalaison, portant à 240 le nombre de places au Mont-sur-Lausanne.

a notamment permis de mieux identifier les besoins des 67% d'entre-elles qui indiquent bénéficier d'un accueil en UAPE. Pour elles, les prises en charge les plus importantes sont la pause de midi et l'après-midi, mais trois quarts des familles indiquent avant tout la nécessité d'un accueil à plusieurs moments de la journée, en particulier pour les enfants de 1 à 6P.

Ce sondage révèle également que 85% des répondants bénéficient, pour leurs enfants de 7-8P, d'un accueil au réfectoire scolaire et au centre d'animation YOLO, et que 15% n'ont pas besoin d'une offre communale. Par ailleurs, aucun enfant de cette catégorie d'âge ne

bénéficie d'un accueil en UAPE alors que cette prestation est aussi possible auprès des UAPE de l'EFAJE au Mont-sur-Lausanne. Il apparaît que l'offre gratuite en accueil libre répond bien aux besoins des familles de ces enfants plus grands.

Pour finir, l'enquête permettait aux familles de faire des remarques. Nous en avons sélectionné quelques-unes que nous avons confronté à Yvan von Arx, chef du Service de la jeunesse et des loisirs (lire l'encadré en p. 7).

Maxime Fayet
Chargé de communication

Le Service de la jeunesse et des loisirs a effectué, en février 2022, un sondage sur l'accueil parascolaire auprès des familles du Mont. L'enquête permettait aux sondés de faire des remarques. Extraits des questions des parents et éléments de réponse du service communal :

Parent : Étrange de ne plus pouvoir avoir de place dans les UAPE dès la 7P. Des enfants de 10 ans sont ainsi seuls de 15h30 (fin de l'école) à 18h (quand les parents rentrent).

Yvan von Arx, chef du Service de la jeunesse et des familles : Ce n'est pas tout à fait exact, les UAPE du Mont, gérées par l'EFAJE, comptent en effet quelques places disponibles pour les jeunes de 7-8P.

Toutefois, la plupart des familles constate rapidement que l'accueil en UAPE correspond mieux aux plus petits. Elles trouvent au réfectoire scolaire du Mottier (pour la pause de midi) et à l'Espace YOLO (l'après-midi) une forme d'accompagnement plus adaptée et moins onéreuse.

L'objectif de notre centre d'animation est de répondre aux attentes des parents et d'accompagner les jeunes dans leur processus d'autonomisation et de responsabilisation en leur offrant un espace de liberté, encadré par des animateurs socioculturels formés HES, et en favorisant les démarches participatives. Cet accueil est gratuit, sans inscription et ouvert directement après les cours.

P : Pourquoi ne pas utiliser les infrastructures scolaires déjà existantes (et vides en fin de journée) plutôt que de créer des locaux dans de vulgaires containers de chantier aménagés ?

YvA : La Commune s'applique à mutualiser les espaces lorsque cela est possible. C'est le cas par exemple pour les activités sportives ou culturelles que nous organisons après l'école pour les jeunes et qui se déroulent essentiellement dans les bâtiments scolaires. Toutefois, cette volonté est parfois difficile à mettre en œuvre. En effet, les exigences cantonales liées à l'école et à celles du parascolaire sont différentes. Il n'est par exemple pas possible d'utiliser des salles de classes avec des affaires d'élèves pour le parascolaire ainsi que tous les espaces contenant des documents confidentiels ou privés.

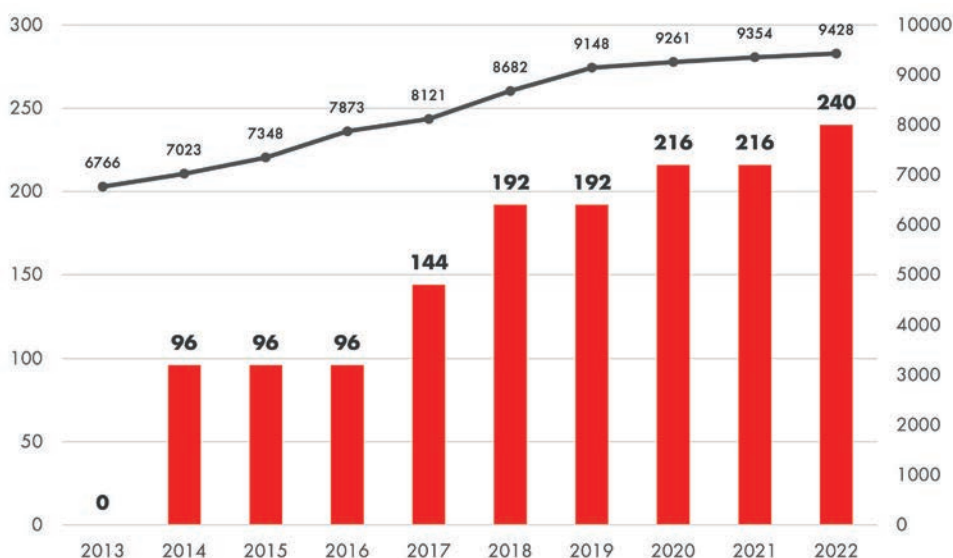
Quant aux containers, il est très important de rappeler que ce ne sont pas les mêmes structures que celles d'un chantier et qu'elles respectent strictement les nombreuses normes de l'Office cantonal d'accueil de jour des enfants (OAJE). Aucune tolérance n'est acceptée, ces modules provisoires peuvent donc être comparés à des locaux définitifs car ils respectent les mêmes normes et sont validés par les autorités de surveillance.

P : il manque cruellement une meilleure offre durant les vacances.

YvA : Depuis quelques années, une offre existe durant les vacances scolaires. Pour les 1-6P, il est possible d'inscrire les enfants aux centres aérés organisés par l'association Bulles d'Air, aux accueils proposés par la structure Hale&Cole, au Passeport Vacances ou dans une UAPE auprès de l'EFAJE qui ne ferme pas toutes ses structures. Pour les 7-8P (et jusqu'à la 11 S), l'Espace YOLO propose des activités ou des centres aérés durant plusieurs vacances (en automne et en avril ainsi que la première et la dernière semaine des vacances d'été).

P : L'offre s'est tellement étoffée pour l'accueil des enfants. Bravo ! Pourvu que ça continue sur cette voie !

YvA : Merci ! La Commune souhaite offrir à sa population une politique familiale ambitieuse et étoffée qui va des UAPE aux activités sportives, culturelles et de loisirs, en passant par le transport scolaire, l'Espace YOLO, le réfectoire ou encore la Médiathèque. Nous pouvons évidemment toujours faire mieux et espérons pouvoir continuer à étoffer notre offre pour répondre aux besoins des familles montaines.



Évolution de la population et du nombre de places en UAPE au Mont-sur-Lausanne de 2013 à 2022.

Avec l'ouverture d'une UAPE sur le site de Crétalaison-Mottier, la Commune du Mont-sur-Lausanne compte désormais 240 places à la rentrée 2022. La population montaine s'élève à 9428 habitants au 31 août 2022.

■ Places en UAPE — Population

OLIVIER SIMON, DIRECTEUR DE L'EFAJE, À L'INTERVIEW

Ces dernières années, l'accueil parascolaire s'est considérablement développé au Mont-sur-Lausanne. Comment a évolué le réseau d'accueil de jour (UAPE) ?

Avant l'ouverture de la première UAPE, un accueil à midi était proposé par la Commune et un autre le matin avait été mis en place par l'association des parents d'élèves. C'était un bon début, mais ces accueils n'étaient pas assurés par du personnel formé et les locaux ne répondaient pas aux normes régissant l'accueil parascolaire. De plus, avec une équipe de bénévoles, il n'était pas possible d'organiser un accueil prenant en compte la nouvelle loi cantonale (ouvertures matin, midi et après-midi et qualifications du personnel).

La Municipalité a alors approché l'EFAJE afin de mener des réflexions communes qui ont débouché sur l'ouverture, en mars 2014, d'une UAPE à Rionzi. Depuis lors, des structures ont été ouvertes aux abords des collèges du Grand-Mont et des Martines. Et à la rentrée scolaire 2022-2023, une nouvelle UAPE de 48 places a ouvert ses portes sur le site de Crétaison portant à 240 le nombre de places au Mont-sur-Lausanne.

Quelles sont les différences entre une UAPE et un réfectoire, qui pourrait pourtant accueillir plus d'élèves de la 1 à la 6P ?

Les besoins des enfants de 1 à 6P et les attentes légitimes des parents nécessitent un accompagnement complet avec du personnel qualifié et pas uniquement le service d'un repas à midi. Il faut plutôt voir l'accueil en réfectoire comme une suite à l'accueil en UAPE. Après avoir été accompagné dans un cadre sécurisé par une équipe pédagogique formée durant ses six premières années de scolarité, l'enfant aura acquis des compétences en au-

tonomie et responsabilité qui lui permettront d'aborder plus sereinement la fréquentation d'un réfectoire.



Olivier Simon, Directeur général de l'EFAJE

Pourquoi deux UAPE ont pris place dans des structures provisoires que certains parents n'apprécient guère ?

En manque de terrain pouvant être affectés à la réalisation d'une garderie ou d'une UAPE, les Municipalités successives du Mont-sur-Lausanne se sont fortement investies afin de trouver des solutions auprès des propriétaires privés. La Commune reste toutefois tributaire des délais de réalisation des promoteurs. De fait, les UAPE provisoires du Grand-Mont et de la Clochette sont à considérer comme une réaction proactive de la Municipalité au regard des besoins des parents qui ne cessent d'évoluer. Sans l'ouverture en 2017 et 2018 de ces deux structures provisoires, la liste d'attente n'en serait que plus longue... avec 96 places en UAPE en moins au Mont.

Concernant l'aspect peu rassurant des conteneurs, je peux comprendre cela sur le plan émotionnel. Mais sur le plan technique, ces structures répondent aux mêmes normes que des constructions traditionnelles. Pour moi, le plus impor-

tant est que les enfants s'y sentent bien et qu'ils vivent ces moments de collectivité dans un cadre leur permettant un développement physique, affectif et social optimal. Il est évident que ça ne sera jamais comme à la maison, mais nous avons des locaux fonctionnels qui permettent à nos équipes éducatives, d'intendance ou de direction de faire du bon travail.

Quelles perspectives pour les UAPE du Mont ces prochaines années ?

La politique de l'EFAJE est de prévoir une UAPE par site scolaire, afin de ne pas être dépendant des transports, et d'adapter la taille des structures en fonction du nombre de classes. De nouvelles UAPE voient donc le jour dès que les autorités jugent nécessaire de construire de nouveaux collèges.

Au Mont-sur-Lausanne, il est clair que le développement nous a donné du fil à retordre en raison du manque de locaux à disposition. Cependant, chaque collège de la commune a désormais sa propre UAPE. Pour le futur, il s'agira de réaliser une UAPE pour le nouveau collège de Champ d'Aullie, et le projet est d'ores et déjà en route. Reste l'épineuse question de la quantité de places à prévoir, car il est toujours difficile d'estimer l'évolution des besoins des familles. Je constate néanmoins qu'au Mont, la gestion du nombre de places en UAPE fait l'objet d'un suivi sérieux entre la Municipalité, les services communaux et l'EFAJE, comme le démontre l'évolution de l'accueil depuis 2014 (voir le graphique en p. 7).

Dans leurs locaux définitifs, les UAPE du Grand-Mont et de la Clochette proposeront respectivement 60 et 72 places, contre 48 places dans les locaux provisoires actuels : un pas de plus dans la bonne direction !

Propos recueillis par Maxime Fayet

DU NOUVEAU AU MOTTIER

Accueillir des enfants à la maison ? Oui, mais dans les règles

L'activité d'accueillant·e en milieu familial (AMF) permet d'avoir un revenu d'appoint en accueillant des enfants, de 14 semaines jusqu'à la 8^e P, à son domicile. Afin d'exercer cette activité dans le respect de la loi, il est nécessaire de détenir une autorisation d'accueil délivrée par les autorités compétentes et être affilié·e à la structure de coordination de son réseau de domicile. L'accueil des enfants, sauf exceptions, sans autorisation peut être considéré comme travail au noir.

Les accueillants agréés bénéficient d'un contrat de travail et de prestations sociales. Cette activité nécessite une formation initiale et continue, prise en charge par le canton. La structure de coordination de l'EFAJE, en respect de la loi sur l'accueil de jour des enfants, est garante du recrutement des AMF. Pour ce faire, les coordinatrices effectuent une enquête sociale chez le ou la candidate, offrent un soutien pédagogique et administratif, gèrent les placements et jouent également un rôle de médiation entre les parents et les AMF.



En cas d'intérêts pour devenir une AMF, vous pouvez prendre contact avec la structure de coordination de l'EFAJE au 021 886 05 10.



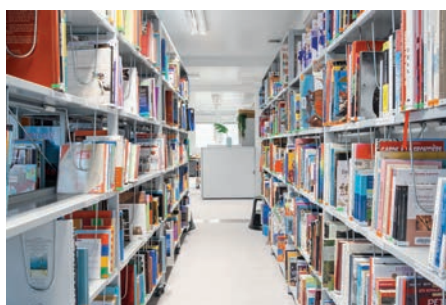
Photos © Maxime Fayer

Le bâtiment provisoire du Mottier G accueille depuis la rentrée plus de 200 élèves, la Médiathèque et le secrétariat. Son inauguration publique aura lieu le mardi 4 octobre de 17h à 19h.

Ouverture du Mottier G

A la rentrée, élèves, parents et enseignants ont découvert le nouveau bâtiment provisoire, nommé Mottier G, qui a pris place durant l'été dans la cour du collège derrière la piscine. D'une superficie au sol d'environ 502 m², il est composé de 99 modules répartis sur trois niveaux permettant d'accueillir, durant les travaux de transformation du Mottier B prévus jusqu'à l'été 2024, onze classes, la Médiathèque et le secrétariat de l'école.

Alimenté par une pompe à chaleur air/eau, le Mottier G a également été recouvert d'une façade en bois de toute beauté qui apporte une meilleure isolation ainsi qu'une esthétique particulière à cet édifice « provisoire ».



La Médiathèque a déménagé au Mottier G.

La Médiathèque déménage

La Médiathèque a pris ses nouveaux quartiers au rez-de-chaussée du Mottier G dans un espace de 250 m². Les horaires d'ouverture publique restent les mêmes que l'année passée. Lundi : 15h30-17h30, mardi : 15h30-17h30, mercredi : 13h30-15h30, jeudi : 15h30-17h30, fermé les vendredis et durant les vacances scolaires.

Yolo à la route de Lausanne 9



Durant l'été, l'Espace YOLO dédié aux jeunes de 7^e P à 11^e S scolarisés au Mont-sur-Lausanne a déménagé au rez de la salle de paroisse. Il est ouvert sans inscription tous les après-midis de la semaine, de 15h35 à 18h, et le mercredi de 14h à 18h et propose également de nombreux ateliers et activités durant l'année et les vacances scolaires.

Visite publique : mardi 4 octobre 2022, de 17h à 19h
Inauguration du bâtiment provisoire du Mottier G

SECTEUR FERRAJOZ-MILLIÈRE UNE ZONE DE VILLAS TOUT À L'OUEST

Nous vous annonçons en avril notre volonté de décrypter périodiquement les treize secteurs à bâtir du Syndicat des améliorations foncières (SAF) dans nos éditions de Mont journal. Chose promise, chose due ! Après celui de Budron, place au secteur Ferrajoz-Millièr.

Pour rappel, ces secteurs affectés en zone à bâtir sont issus du SAF. Néanmoins, la Commune y joue un rôle important pour guider les promoteurs et leurs mandataires sur la voie d'un urbanisme durable et inclusif. Elle travaille activement pour obtenir des quartiers aménagés de la manière la plus appropriée pour les prochaines décennies.

Situé le plus à l'ouest de notre commune, le secteur Ferrajoz-Millièr possède la plus vaste zone de villas se développant dans le cadre du Syndicat. Cet espace familial pourrait compter à terme près de 100 logements.

Concrètement, par ses demandes de modifications des travaux collectifs transmises au SAF, les services communaux ont notamment permis d'améliorer la qualité de séjour des espaces publics, l'intégration paysagère, la biodiversité et la perméabilité des sols. À l'except-

tion d'une mesure jugée trop onéreuse par certains propriétaires, la totalité des recommandations a été validée à l'unanimité en assemblée générale le 3 mai 2022. Citons par exemple :

- la création de surcreuses dans un bassin de rétention permettant à l'eau de demeurer de manière semi-permanente ;
- la création d'espaces favorables à la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur, comprenant également une dimension éducative sur la faune et la flore ;
- la réalisation de fosses de plantation continues de plus de 25 m³, sorte de grandes tranchées, qui permettront aux arbres plantés de s'épanouir sans abimer la structure des trottoirs ;
- l'aménagement d'un nouveau cheminement mixte interquartier favorisant la mobilité active sécurisée par des liaisons stratégiques ;
- la modification d'aménagements sur le chemin de la Viane, visant la modération de trafic par des seuils verticaux, mais aussi son arborisation dans l'optique de créer des espaces de rue sécurisés pour les enfants notamment.

Laurette Rohrbach
Adjointe du Service de l'urbanisme

Le Syndicat des améliorations foncières (SAF) communique sur l'avancement des travaux d'équipement

Depuis mai 2021, sept secteurs ont validé en assemblée générale le démarrage des travaux collectifs sur leurs parcelles, soit l'équipement des services (électricité, multimédia, eau, collecteurs), la réalisation des dessertes et des arborisations.

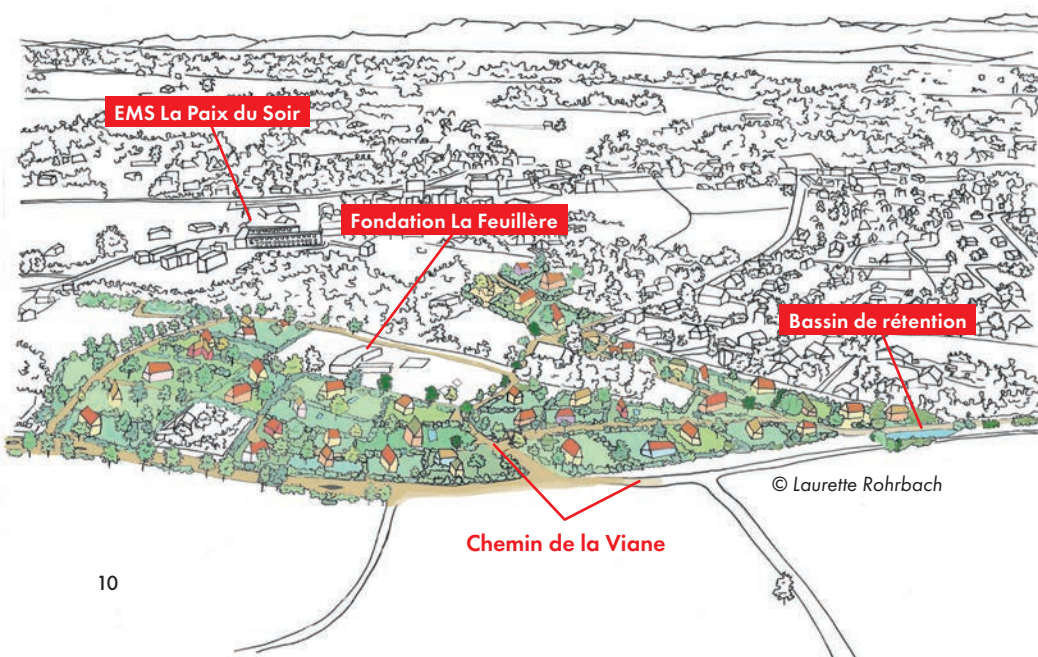
Malgré les efforts réalisés, le Comité du SAF est bien conscient des gênes occasionnées. Il relève que la majeure partie des problèmes ont trouvé une résolution grâce à des échanges cordiaux et constructifs et tient, au nom des propriétaires, à remercier sincèrement tous nos concitoyens de leur compréhension et de leur patience.

Si la météo le permet, le 90% de ces travaux collectifs devrait être terminé d'ici la fin de l'année. A ce jour, les aménagements du secteur Pernessy sont terminés, ceux de Budron et Etavez-Devant le seront en septembre, suivis par le Bois de l'Hôpital en octobre et Ferrajoz-Millièr début novembre. La finalisation de Champs d'Aullie et de Budron Sud est prévue pour fin décembre 2022. A partir de là, chaque propriétaire sera responsable de mener son projet à terme en respectant le processus de mise à l'enquête pour l'obtention du permis de construire délivré par les services communaux.

Quant aux travaux collectifs et privés du secteur agricole, qui ont débuté le 17 août 2020, ils se termineront le 30 septembre 2022, sous réserve des conditions météorologiques qui conditionnent de manière importante la manipulation des terres.

N'hésitez pas à consulter notre site (saflemont.ch) qui fournit des informations régulières sur nos activités et sur la situation des différents secteurs.

Alfred Belet
Président du SAF



© Laurette Rohrbach

REVALORISATION DU (RE)NOUVEAU À LA DÉCHÈTERIE DE MANLOUD

Depuis la mi-août, la déchèterie de Manloud étend son offre de recyclage. Après les briques de lait et de jus, ainsi que les bouteilles de bière Docteur Gab's, se sont à présent les cartouches d'encre et de toner (toutes marques/ toutes références) qui sont collectées séparément.

Vous trouverez désormais un container dédié à côté de la benne des appareils électriques. Les cartouches sont collectées, triées en fonction de leur état, et celles qui répondent au standard qualité seront remplies à nouveau. Ceci évite l'utilisation de matière première, la re-fabrication de contenants et diminue les kilomètres de transport (énergie grise). Cette nouvelle filière sera aussi présente au sein de la déchèterie mobile.

Si vous devez vous débarrasser de votre imprimante, merci de retirer les cartouches avant de la déposer dans la benne!

Florent Chabloz
Collaborateur au Service de l'environnement

Plus d'infos et horaires des déchèteries de Manloud et mobiles 

www.linktr.ee/montjournal



© Florent Chabloz



DES SACS OFFICIELS QUI FONT TACHE

Depuis plusieurs mois, nous constatons une recrudescence des sacs officiels déposés en dehors du jour de collecte. Nous vous rappelons que ceux-ci doivent être déposés uniquement le vendredi matin avant 7h en bordure du domaine public.

En cas de vendredi férié, la collecte a lieu le jeudi (se référer aux directives municipales). Grâce à votre collaboration, nous éviterons de retrouver des sacs éventrés dont le contenu se répand dans la nature par le vent.

Merci également de bien fermer vos sacs avec les ficelles. Trop souvent, nous voyons dans les conteneurs terriers (Molok) des sacs jetés sans être fermés. Les déchets en sortent et forment des salissures dans le fond des cuves qui provoquent des nuisances olfactives et du jus nauséabond coulant lors de la vidange. Merci pour votre collaboration !

Florent Chabloz
Collaborateur au Service de l'environnement

VOUS PRENDREZ BIEN **UNE MOUSSE...** OU 3 ? RENCONTRE AVEC LE BRASSEUR CHRISTOPHE GSPONER

Dans la zone industrielle en Budron, Christophe Gsponer s'affaire à lancer son 113^e brassins. Fondateur des 3 Mousses, ce passionné de voile tient le cap en utilisant uniquement des ingrédients bios depuis ses débuts dans le garage de sa maison en 2017.

C'est en 2019, lorsqu'il a fallu trouver un local plus grand afin de se professionnaliser, que Christophe Gsponer et son associé (actuellement au Canada et un peu en retrait) ont choisi le Mont. Ce déménagement dans un box brut, qu'il a fallu aménager, leur a notamment permis de quadrupler la production.

Technicien biomédical au CHUV, Christophe brasse sur son temps libre environ dix à douze mille litres de mousse par an. De quoi se tirer désormais un petit salaire et rembourser les investissements consentis. Aujourd'hui, ce passionné propose sept styles de bière et une « éphémère » qui s'adapte aux saisons. « Ce que j'aime, c'est d'en apprendre tous les jours. Ma toute première bière avait une couleur un peu violette, s'amuse-t-il, mais ça s'est vite amélioré ! »

Maxime Fayet, Chargé de communication



© Maxime Fayet

Vente directe, marchés et commerçants locaux, Christophe Gsponer privilégie une distribution locale afin d'écouler ses stocks de bière. À retrouver également sur www.les3mousses.ch.

PROPHYLAXIE: MIEUX VAUT **PRÉVENIR** QUE GUÉRIR

Faire aimer leurs dents aux enfants, c'est la mission de Nicole Butty. Enseignante en santé bucco-dentaire, elle transmet sa passion aux élèves du Mont depuis le début de l'année 2022.

« Quand on aime quelque chose, on le soigne ! » Nicole Butty en est persuadée, la prévention est aussi importante que le traitement. Depuis qu'elle a effectué sa formation d'assistante en prophylaxie dentaire, elle s'engage auprès de différentes écoles du canton, dont celle du Mont, afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge.

Mandatée par le Service communal de la jeunesse et des loisirs, qui a souhaité offrir aux familles montaines une prestation de prévention supplémentaire en complément des dentistes scolaires, Nicole Butty intervient actuellement auprès des classes de 1 à 6P HarmoS. Des discussions sont en cours afin d'étendre ce service à d'autres années scolaires.

Pour convaincre les élèves d'adopter les bons gestes, Nicole Butty s'efforce de proposer des cours ludiques et agréables afin de sensibiliser sans faire peur. À l'aide de sa mâchoire géante nommée



Scoubidou, elle aborde de nombreuses thématiques : de l'importance du brossage des dents et des gencives aux conseils pour le goûter, en passant par les boissons acides et sucrées, rien n'est oublié. Car comme elle le dit : « l'hygiène dentaire est essentiel pour notre santé ! »

Maxime Fayet, Chargé de communication

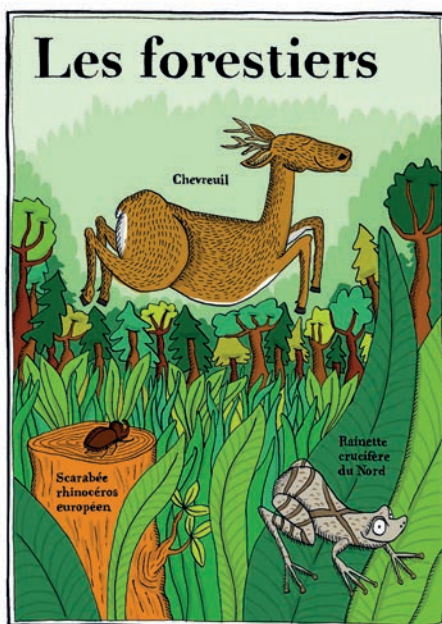
FESTIVAL D'ILLUSTRATIONS POUR LA JEUNESSE

LA JOIE DE LIRE S'EXPOSE AU MONT-SUR-LAUSANNE

Du 9 octobre au 27 novembre, une exposition exceptionnelle réunira au Mont une soixantaine d'œuvres de talentueux illustrateurs qui ont en commun d'être publiés par l'éditeur jeunesse suisse romand La Joie de lire. Le visiteur pourra ainsi admirer des images de Rotraut Susanne Berner, Adrienne Barman, Haydé, Albertine, Isabelle Pralong, Guillaume Long, Wolf Erlbruch et d'autres encore.

Cette exposition, spécialement réalisée pour le Mont-sur-Lausanne, propose de décliner une *petite histoire illustrée* de cet éditeur incontournable du monde francophone qui fête ses 35 ans cette année. Un événement unique organisé par le Service de la jeunesse et des loisirs à ne pas manquer!

La Joie de lire, c'est une belle histoire qui débute en 1937 à Genève lorsque l'une des premières librairies jeunesse d'Europe est ouverte par Paul Robert. En 1981, Francine Bouchet en prend la direction et fonde en 1987 les éditions La Joie de lire qui s'ancre dans la tradition suisse d'éditeurs-libraires engagés. Dès ses débuts, l'éditrice marque le paysage



Drôle d'encyclopédie animale, Adrienne Barman © Éditions La Joie de lire, Genève, 2013.

du livre jeunesse par ses choix qui défendent d'abord la qualité du texte et de l'image mais aussi la créativité. Francine Bouchet perçoit le livre comme espace de liberté, le livre comme « une proposition qui ne fournit pas de réponse ».

En 2021, la prestigieuse Foire de Bologne a décerné le Prix BOP pour l'Europe à La Joie de lire. Une consécration pour cet

éditeur qui s'est distingué par sa créativité, son courage et la qualité de ses publications.

Par ailleurs, en marge de l'exposition qui aura lieu au collège du Mottier A, les ouvrages des quinze illustrateurs sélectionnés seront à découvrir à la Médiathèque publique du Mont située dans le bâtiment du Mottier G (horaires en p. 9).

Yvan von Arx
Chef du Service de la jeunesse et des loisirs

Infos pratiques

Tous les dimanches du 9 octobre au 27 novembre 2022, de 14h à 18h, au collège du Mottier A.

Vernissage ouvert à tous

Dimanche 9 octobre à 16h, en présence de l'éditeur et des autorités, apéro et goûter offerts

Y EN A POINT COMME NOUS: HOMMAGE À GILLES

Poète et chansonnier, Gilles n'avait pas sa langue dans la poche. Il a mis en chanson l'esprit vaudois en croquant les accents des personnages et leur légendaire méfiance dubitative.

C'est un Gilles magicien des mots, contestataire et amusant que présentent les humoristes et musiciens dans *Y'en a point comme nous*. Le programme est alléchant: reprises de chansons et sketches acides et malicieux portés par deux humoristes dans un style de discussions de cernotzet. Et c'est dans une ambiance de café-théâtre, le bar à disposition, que vous êtes conviés.

Venez retrouver Laurent Flutsch et Pierre Blanc (sketches), Christian Baur et Michel Fuchs (chansons), Atena Carte (piano) et Michel Veillon (contrebasse) le 19 novembre, 20h, à la Grande salle du Petit-Mont. Ce groupe nous avait émerveillé et tordu de rire l'an dernier. C'est donc une soirée d'automne lumineuse et joyeuse qui vous est promise.

Infos pratiques

Samedi 19 novembre à 20h
Grande salle du Petit-Mont
25.- / Étudiants, AVS 20.-

www.linktr.ee/montjournal

23-25.09.22
MAILLEFER

LA
CARAVANE
DES
QUARTIERS



Week-end de fête à Maillefer avec la toute première « Caravane des quartiers » intercommunale!

Festival citoyen lausannois, la caravane s'installera au Mont pour proposer au public une trentaine d'animations, ludiques et gratuites, pour tous les âges et tous les goûts.

Théâtre, concerts, projections, food-trucks, débats, brunch: retrouvez le programme complet et des infos sur ce projet de la Ville de Lausanne sur:

www.linktr.ee/montjournal

Paroisse Saint-Amédée

www.cath-vd.ch/paroisses

Messes ordinaires

- Bellevaux, DI, à 10h30
- Bellevaux, MA, ME, JE, à 9h00
- Lausanne (Communauté des Sœurs Mère Teresa, Forêt 2), LU, VE, 18h



ÉGLISE
CATHOLIQUE
DU CANTON
DE VAUD

Paroisse réformée du Mont

www.eerv.ch/lemont

Explor'KIDS

Un mini-camp pour les enfants pendant les vacances d'automne... Voilà qui devrait plaire aux enfants de 5 à 11 ans !



Église
Évangélique
Réformée
du Canton de
Vaud

La paroisse leur propose trois belles journées « Explor'KIDS » durant la 2^e semaine des vacances, du lundi 22 au mercredi 24 octobre, avec un super programme à la clé pour découvrir qui est Dieu, s'amuser, bricoler, bouger.

Rendez-vous chaque matin à 9h30 au temple, fin à 17h au même endroit.
Prix : 30.-, y compris les repas de midi.
Infos et inscription : www.eerv.ch/lemont

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Adrinée Burdet au 079 388 02 39. On se réjouit d'accueillir les enfants du Mont-sur-Lausanne !

MINI-CAMP
EXPLOR' KIDS
À LA DÉCOUVERTE DE QUI EST DIEU
DU LUNDI 24 AU MERCREDI 26
OCTOBRE 2022 9H30-17H
À L'ÉGLISE DU MONT-SUR-LAUSANNE
**3 JOURNÉES OÙ TOUS LES
ENFANTS SONT LES BIENVENUS !
DE 5 À 11 ANS**
ANIMATION - À LA DÉCOUVERTE DE
LA BIBLE - JEUX - ATELIERS -
CHANTS - SPORT - RALLYE
30.- / ENFANTS
(REPAS COMPRIS)
CONTACT:
ADRINÉE BURDET
RESPONSABLE 'ENFANCE'
079 / 388.02.39
ADRINEE.BURDET@YAHOO.FR
INSCRIPTION ET INFO: LEMONT SUR LAUSANNE, EERV, CH
ORGANISATION: ÉGLISE RÉFORMÉE, PAROISSE DU MONT

Trois jours remplis de vie © Aline Henny

Paroisse en fête

Un événement incontournable : La journée de l'offrande, le dimanche 2 octobre. Une nouvelle équipe, rassemblée par Floriane Grandjean Luthi, s'est constituée pour repenser cette fête. Sous le leadership de Ludger Weber, ce comité s'est mis au travail pour en dessiner les contours et la mettre sur pied.



Des enfants heureux ... © Adrinée Burdet

La fête fera écho au Psaume 100, lequel met en avant la joie, la gratitude, l'appartenance à Dieu et la louange. Pour reprendre les termes de Ludger, « nous voulons fêter ensemble et louer Dieu en lui amenant la fleur de nos récoltes matérielles et spirituelles ».

En termes de repas qui suivra la célébration de 10h au temple, des idées nouvelles sont en cours de concrétisation ; les informations définitives suivront. • Alain Wirth

La rentrée de l'Echo des bois

www.echodesbois.net

Youpi nous revoilà ! C'est aussi la rentrée pour l'Echo des Bois dirigé depuis maintenant plus de 8 ans par Frédéric Rod. Notre chef de chœur sait proposer des morceaux divers et variés à la commission musicale. Et avec sa patience, son humour et son énergie, il aime transmettre sa passion à chacun, quel que soit son niveau.

C'est avec grand enthousiasme que les chanteuses et chanteurs vont découvrir le programme de cette nouvelle saison musicale après s'être régalez avec de la variété québécoise en mai dernier. Nous remercions au passage tous les montains et montaines qui nous ont fait la joie de venir à nos soirées. Quel plaisir de vous avoir retrouvés !



Nos répétitions ont lieu les jeudis soirs à la salle polyvalente du collège du Rionzi à 20h (chemin du Rionzi 53A). Si vous aimez chanter et partager des moments de convivialité c'est le moment idéal pour rejoindre le chœur. Il n'y a pas d'audition, tous sont bienvenus, si vous souhaitez tester vous pouvez faire une répétition d'essai en toute simplicité.

Comme beaucoup de chorales, nous manquons surtout de voix d'hommes (basses et ténors), alors si ces quelques lignes vous titillent, messieurs ou mesdames à la voix grave, n'hésitez pas ! Afin de pouvoir vous accueillir (la salle n'étant pas évidente à trouver), n'hésitez pas à vous annoncer par mail, à l'adresse echodesboislemont@gmail.com, et nous viendrons vous trouver à l'entrée du collège du Rionzi.

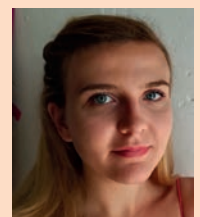
Nous espérons pouvoir vous divertir et vous amuser à nouveau au printemps prochain lors de nos deux concerts annuels. • Chantal Vonlanthen & Catheline Raymond Oppikofer

Du nouveau à l'EMML

www.emml.ch • contact@emml.ch

Comme annoncé dans le n° de juin, nous avons le plaisir de vous présenter nos deux nouvelles enseignantes de piano.

Marie Gallo a débuté l'apprentissage du piano à 7 ans, et c'est à 14 ans que l'idée de poursuivre professionnellement dans la musique se concrétise. Après sa scolarité à Besançon, elle poursuit ses études musicales à l'HEMU (Lausanne) où elle obtient son Bachelor en 2019 et le Mas-



ter en Pédagogie en 2021. Sensible aux maux physiques que peut engendrer la pratique pianistique, elle suit des cours de postures du musicien. Dans son enseignement, elle encourage un jeu physiologiquement adapté, afin de ne laisser place qu'au plaisir et à la musique. Elle est également passionnée par des méthodes d'enseignement alternatives, telles que la méthode Dalcroze. Elle enseigne le mercredi et le vendredi au Mottier A.

Valentine Vignon débute le piano à 4 ans et entre au CRR de Paris à l'âge de 9 ans. Elle obtient une Licence de Musicologie à La Sorbonne Paris et suit des cours d'accompagnement au piano, au CRR d'Annecy où elle obtient son DEM. Son amour pour l'accompagnement la mènera à l'HEMU, où elle obtient, en 2019, un Master en accompagnement au piano, puis se perfectionne en pédagogie et obtient son Master en 2021. Enseignante depuis dix ans, elle occupe un poste de professeur à l'Ecole de musique d'Aigle, au sein de l'association Musique et Seniors, donne des cours privés et effectue plusieurs accompagnements dans diverses classes. Valentine Vignon enseigne le lundi, le mardi et le mercredi au Mottier A.



Isabelle Bourgeois, corniste, Claire Marcuard, violoniste ;

- **4 décembre 2022** : Chœur Alter-echo, musique Britanique du XX^{ème} siècle (Britten, Jenkins, Rutter) dont pièces de Noël ;
- **15 Janvier 2023** : « Les Mystères d'un Buffet d'Orgue » Avec des artistes : musiciens, poète, facteur d'orgue ;
- **5 février 2023** : Ensemble Levedy Composé de Laudine Dard harpe et 4 chanteuses, introduit par Nicolas Juvet, harpe ;
- **12 mars 2023** : Ensemble Rocaflo En musique Klesmer, composé de Romane, Catherine et Florine.

Des jeunes nageurs au top

Trois nageurs de Renens Natation et trois de Lausanne Natation, habitant tous au Mont, ont réussi à se qualifier pour les championnats suisses espoirs 2022 qui ont eu lieu à Tenero, au Tessin, du 20 au 24 juillet dernier.

Félicitations à tous pour les résultats obtenus à ces championnats, dont la belle médaille d'argent de Tommaso Gabellieri (2010). Nous leur souhaitons plein de succès pour les années à venir.

- Henrietta Caliz, pour les parents des nageurs



De gauche à droite : Tommaso Gabellieri (12 ans), Leonardo Caliz (14 ans), Matteo Mariano (14 ans), Kylian Parisi (15 ans), Lucas SENRA (14 ans), Alessia Mariano (17 ans).

© Eric Moreau

Tarte à la courgette

La recette des Paysanne vaudoises du Mont-sur-Lausanne
apv.lemont@gmail.com



Ingrédients pâte

- 150 g de farine
- 50 g de noisettes moulues
- 1 pincée de sel
- 100 g de beurre en morceaux
- 1 jaune d'œuf
- 50 ml d'eau

Préparation

Dans un bol mélanger la farine, les noisettes et la pincée de sel. Ajouter le beurre, sabler du bout des doigts. Ajouter l'eau, le jaune d'œuf, malaxer sans pétrir. Former une boule, filmer et au réfrigérateur 2h.

Garniture

- 4 courgettes
- 1,5 dl crème
- 150 g de fromage frais de chèvre
- 6 feuilles de basilic ciselées
- 1 pincée de sel
- 2 cs huile colza
- 4 courgettes
- 1 gousses d'ail pressée
- Sel et poivre du moulin

Préparation

Couper 2 courgettes, en rondelles, à la mandoline. Saler et laisser égoutter env. 30 mn. Couper 2 courgettes en petits dés. Faire revenir l'ail et les dés de courgettes. Assaisonner de sel et poivre, refroidir. Étaler la pâte, la déposer sur une plaque préparée de papier sulfurisé. La piquer et cuire à blanc env. 10 mn à four préchauffé à 180°C. Mélanger la crème, le fromage et le basilic. Saler et poivrer. Déposer les dés de courgettes sur la pâte et verser la farce. Décorer avec les tranches de courgettes et les huiler au pinceau. Enfourner env. 30 mn. Refroidir sur une grille.

- Anne-Lise Kunz



Concerts à l'église du Mont

La saison 2022-2023 reprend pour vous proposer de magnifiques représentations. Au programme :

- **9 octobre 2022** : Trio des variations symphoniques, voyage musical de Berlin à Buenos Aires Florence von Burg, violoniste & pianiste Dor Sperber Altiste et violoniste, Luc Baghdassarian, pianiste et chef d'Orchestre ;
- **20 novembre 2022** : Trio de Brahms



LES SEPT DIFFÉRENCES

Un jeu 100% du Mont

L'église du Mont-sur-Lausanne a perdu quelques plumes. Trouvez les sept erreurs qui se sont glissées entre ces deux dessins d'apparence identique.

Réponses du **Mont-croisés** de notre n°3 :

Horizontal 1. Coppoz / 5. Romanel / 7. Flon / 10. Alpes / 11. Budron

Vertical 1. Châtaignier / 3. Planches / 4. Autoroute / 6. Manlout / 8. Viane / 9. Jorat

Le Mont-sur-Lausanne est
sur Facebook et Instagram

Rejoignez-nous !

LE MONT
sur Lausanne



@communedumontsurlausanne

AGENDA du Mont-sur-Lausanne

« Vie sauvage » de Claude Moreillon
JE 22 septembre, 19h, salle de paroisse

Caravane des quartiers (p. 13)
Du VE 23 au Di 25 septembre, Maillefer

Chouette, bébé lit !
Les VE 30 sept, 4 & 25 nov, 16 déc, 9h30-10h30, Médiathèque (Mottier G)

Origamiiz : spectacle de danse
SA 1 octobre, 10h, salle de gym du Rionzi

GIEC : conférence M. Rebetz (p. 3)
JE 6 octobre, 20h, Grande salle Petit-Mont

Florilège musical
SA 8 octobre, 20h, Grande salle Petit-Mont

Exposition La Joie de lire (p. 13)
Tous les DI, du 9 octobre au 27 novembre, 14h-18h, collège du Mottier A

Concert à l'église (p. 15)
DI 9 octobre, 17h, église du Mont

Soupe à la courge (MAC & En Martines)
DI 30 octobre, 17h, Grande salle Petit-Mont

Drag-queen Story Hour
ME 9 novembre, 17h30, Médiathèque

Y en a point comme nous (p. 13)
SA 19 novembre, 20h, Grande salle

Tous les événements au Mont-sur-Lausanne dans notre agenda 

www.linktr.ee/montjournal

Impressum

Edité par la Commune du Mont-sur-Lausanne
Impression offset exempte de produits chimiques
Papier 100% recyclé, Ange Bleu, certifié FSC
Imprimé au Mont par Groux arts graphiques SA

Photo Une © Maxime Fayet
Tirage : 4'600 ex., parution 6x par année
Coût de production, impression et distribution :
CHF 0,95.-/ex.

journal@lemontsurlausanne.ch
021 651 91 91
Responsable éditorial :
Maxime Fayet

